

## JUSTICE POUR LA FAMILLE D'ALEKSANDRA

Le 19 février 2021, Rupak Sharif et Hazhar Ibrahim portent plainte contre les forces de l'ordre pour violences volontaires sur une femme en état de grossesse, non-assistance à personnes en péril et mise en danger d'autrui, ayant possiblement causé le décès de son enfant, Aleksandra, à la naissance. Ces parents originaires du Kurdistan irakien, demandent que la justice fasse la lumière sur les événements intervenus cette nuit-là.

Aujourd'hui, nous, organisations présentes auprès des personnes exilées à la frontière franco-britannique, soutenons la plainte déposée par Rupak Sharif et Hazhar Ibrahim.

La nuit du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 2020, aux environs de 4 heures du matin, sur le littoral à proximité d'Oye-Plage (62), un groupe de personnes exilées sur le point de franchir la Manche se font interpellé par une patrouille des forces de l'ordre. Rupak Sharif et Ibrahim Hazhar font partie de ce groupe et sont accompagnés de leurs deux enfants, âgés de 9 et 2 ans. Rupak Sharif, la mère, est alors enceinte de 35 semaines.

Selon les propos rapportés par la famille, peu de temps après leurs interpellations, Rupak Sharif ressent de vives douleurs et perd les eaux. Rupak Sharif et Ibrahim Hazhar demandent, à plusieurs reprises, l'aide des forces de l'ordre pour se rendre en urgence à l'hôpital, en vain. Au terme de près de trois heures d'immobilisation dans le froid, les forces de l'ordre quittent les lieux sans procurer aucune aide à Rupak Sharif, malgré son état de santé et les sollicitations de la famille.

Vers 7 heures du matin, la famille tente de se réchauffer en attendant de pouvoir rejoindre Calais. Par l'intermédiaire d'une autre patrouille, les secours sont finalement contactés et une ambulance est dépêchée.

Rupak Sharif est prise en charge en urgence au centre hospitalier de Calais où elle donne naissance à Aleksandra Hazhar. A sa naissance, la petite fille doit faire face à de nombreuses complications neurologiques et respiratoires. Trois jours plus tard, malgré les efforts du corps médical, l'état de santé d'Aleksandra Hazhar ne s'améliore pas. Avec l'accord de ses parents, la décision est prise d'arrêter l'assistance respiratoire. Aleksandra Hazhar décède le 5 septembre 2020.

Traumatisés par ces événements, Rupak Sharif et Hazhar Ibrahim décident de déposer une plainte.

Une enquête a été ouverte du chef de non-assistance à personne en péril et omission de porter secours.

Peu après ce dépôt de plainte, le préfet du Pas-de-Calais publie un communiqué exemptant les forces de l'ordre de toute responsabilité dans l'enchaînement des faits ayant conduit à la mort d'Aleksandra Hazhar. La préfecture affirme notamment que « *aucun des migrants n'a fait part de difficultés particulières* ». Ce communiqué est en contradiction totale avec les déclarations des victimes, Rupak Sharif et Hazhar Ibrahim.

Nous, organisations présentes auprès des personnes exilées à la frontière franco-britannique, n'adhérons pas à la version des événements communiquée par le préfet. Nous nous déclarons solidaires de Rupak Sharif et Hazhar Ibrahim dans leur désir de justice quant aux événements auxquels ils ont dû faire face. Nous suivrons donc avec attention l'avancée de l'enquête et ses conclusions, notamment en ce qui concerne l'action des forces de l'ordre et les liens de causalité éventuels qui pourraient être établis avec la mort d'Aleksandra Hazhar.

## Associations signataires :

ACC Minorités visibles

AMiS

Auberge des migrants

Collective Aid

Gisti

Emmaüs France

La Cabane juridique

Migration 59

MRAP Littoral dunkerquois

Refugee Infobus

Refugee Women's Centre

Salam Nord/Pas-de-Calais

Solidarity Border

Utopia 56